



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 10 décembre 2025

Nombre de Membres présents : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 27

Et le dix décembre

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

Présents

4 décembre 2025

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK -
G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET
- H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT -
R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS -
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - C. UHL
- P. CASTEAU - J. DELCOURT

Objet de la délibération

101-2025 – Tranche 2026 du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (Annexe 3)

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

JL. CLOEZ à C. UHL
N. LIGNY à M. AUGIER
A. VASAI à C. ONTIVEROS
S. AELVOET à S. REBUFFAT

Josiane HAAS-FALANGA a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Il est nécessaire de solliciter la tranche 2026 de la demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (CDTE) approuvé par délibération n° 50-2025 en date du 4 juin 2025.

En effet, chaque tranche est soumise annuellement au vote du conseil municipal et peut faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.
Le montant total du contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2026, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 095 000.00 €.

Pour cette 2^{eme} tranche du Contrat, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Tranche 2026	Conseil Départemental 13	Autres financements	Autofinancement communal	TOTAL Opération 2026
Requalification environnementale et redynamisation de la place de la Mairie	547 500.00	292 117.30	255 382.70	1 095 000.00
TOTAL	547 500.00	292 117.30	255 382.70	1 095 000.00

Au bénéfice de ces précisions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la tranche 2026 tel que figurant dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 547 500.00 €.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des aides financières du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône,

Vu la délibération n°50-2025 du conseil municipal du 4 juin 2025 et son annexe,

Vu le projet de CDTE joint en annexe,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE SOLICITER la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant de 547 500,00 € pour l'année 2026.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de la tranche 2026 tel que figurant dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 547 500,00 €,

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs au CDTE.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU - J. DELCOURT

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES

La Secrétaire de séance,
Josiane HAAS-FALANGA



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le **17/12/2025**
ID : 013-211300181-20251210-D1012025-DE